

COMPTE-RENDU de CONSEIL MUNICIPAL du 21 octobre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-et-un octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier PINCHON, 1^{er} Adjoint au Maire.

Présents : D. PINCHON, L. LELONG, B. BOITELLE, D. DOUILLET, P. TREFERT, F. RICHE, J. SCHNEIDER, H. MORONI, D. NEVEUX, D. GARRÉ, B. JUPIN, S. MULPAS

Absente excusée : M-C. HALLIER

Absents représentés : X. PRIN à D. NEVEUX, A. BRASSEUR à D. PINCHON

Secrétaire de séance : Jonathan SCHNEIDER

Lecture et approbation du compte-rendu de conseil municipal du 17 septembre 2021.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur PINCHON informe l'assemblée que Madame HALLIER, Maire, est absente car malade et qu'il présidera donc ce conseil.

Il ajoute qu'il souhaite ajouter une question à l'ordre du jour : Entretien des espaces verts par une entreprise extérieure.

1-Entretien des espaces verts par une entreprise extérieure (DE-2021-45)

Comme évoqué à plusieurs reprises lors des questions diverses des précédents conseils, il est question de mandater une entreprise spécialiste en espaces verts pour pallier la mise à la retraite prochaine d'un agent technique. Des devis ont été demandés, des débats ont déjà eu lieu mais de façon informelle aussi, Monsieur PINCHON, 1^{er} Adjoint appelle le conseil à se prononcer de façon plus officielle.

Après avoir précisé les travaux qui seraient confiés et rappelé le montant des devis, le conseil municipal à la majorité (13 pour, 1 abstention)

*VALIDE le fait de confier la tonte et la taille de haies à une entreprise extérieure à compter du 1^{er} trimestre 2022.

*DÉCIDE de confier cette mission à la SARL *Artisan du vert* de la MALMAISON.

2-Réfection du réseau d'eau pluviale - Rue du Colonel VERGEZAC et Avenue du Général de GAULLE (DE-2021-46)

Le diagnostic d'inspection télévisé réalisé au 2^{ème} trimestre 2021 a révélé des dysfonctionnements sur le réseau d'eau pluviale de la RD1044.

Le projet consiste donc en la réalisation de travaux de réparation, de remplacement et de réfection des canalisations et des ouvrages.

Compte tenu de l'ampleur des travaux à entreprendre, il est prévu 3 phases selon les zones d'action suivantes :

1-Rue du Colonel Vergezac (194 430€ HT)

2-Avenue du Général de Gaulle entre le Pont de l'Aisne et la Marne (63 380€ HT)

3-Avenue du Général de Gaulle entre la mairie et la rue du Général Estienne (74 987.50€ HT)

(Total HT 329 197.50€ ; Total TTC 395 037€)

Pour ces travaux, la commune peut solliciter une subvention au titre de l'APV à hauteur de 60% du HT éligible. (Plafonné à 100€ /ml).

Les montants de subventions pourraient être 45 000€ HT pour l'action 1, 18 000€ HT pour l'action 2 et 20 000€ HT pour l'action 3 (Total subvention HT 83 000€ - Reste à charge HT 246 197.50€).

Les membres du conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur PINCHON, à l'unanimité,

*ENTENDENT que ces travaux indispensables seront réalisés en 3 phases.

*ACCEPTENT de lancer la consultation d'entreprises.

*ENCOURAGENT Madame le Maire à solliciter toutes subventions possibles afin de réduire le reste à charge communal.

3-Convention USED A relative à l'usage des supports et du réseau EP - Vidéoprotection (DE-2021-47)

Le système de vidéoprotection récemment mis en place sur la commune exploite les poteaux d'éclairage public. Afin d'encadrer les conditions dans lesquelles les mâts EP seront exploités, la commune et l'USED A doivent signer une convention.

Destinée à l'encadrement de cette pratique, cette convention précise les prescriptions techniques, les droits d'usage, les responsabilités de chacun ...

Le conseil municipal, après lecture, à l'unanimité,

*APPROUVE la convention relative à l'usage des supports et du réseau d'éclairage public pour l'établissement et l'exploitation d'un système de vidéoprotection.

*AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention.

4-Subvention communale au Fonds de Solidarité pour le Logement (DE-2021-48)

La direction du développement social, du logement et de l'insertion fait appel aux communes du département pour abonder le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

La communauté de communes dont nous dépendons ayant fait savoir qu'elle ne souhaitait pas contribuer au financement de ce fond, ses communes membres sont sollicitées.

Pour l'année 2021, la participation volontaire demandée est de 0.45€ par habitant soit, pour la commune de BERRY-AU-BAC, la somme de 304.20€.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

*REFUSENT de participer à ce fond.

5-Décision modificative - BP commune 2021 (DE-2021-49)

Afin de permettre le remboursement de la caution des locataires du 23 Avenue du Général de Gaulle, une décision modificative doit être prise comme suit :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
165	Dépôts et cautionnements reçus	785.00	
165	Dépôts et cautionnements reçus		785.00
TOTAL :		785.00	785.00
TOTAL :		785.00	785.00

Le conseil municipal, à l'unanimité,

*VALIDE la décision modificative telle que présentée.

*CHARGE la secrétaire de mairie de transmettre cette information au Service de Gestion Comptable de LAON pour correction et remboursement de la caution.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h00.

1-Entretien des espaces verts par une entreprise extérieure

2-Réfection du réseau d'eau pluviale - Rue du Colonel VERGEZAC et Avenue du Général de GAULLE

3-Convention USEDA relative à l'usage des supports et du réseau EP - Vidéoprotection

4-Subvention communale au Fonds de Solidarité pour le Logement

5-Décision modificative - BP commune 2021